

CARTE
de l'Association
des Abonnés
du Journal de Roubaix
LILLE
SECTIONS
de l'Association
des Abonnés
du Journal de Roubaix
LILLE
Cinquant-deuxième année. — N° 6

Journal de Roubaix

et Lille
191, rue de Valenciennes
LILLE
PLUS DE 3 MILLIONS
DE CIRCULATION
Médaille de 1^{re} classe
Téléphone 207. 2014

Directeur-proprétaire : ALFRED REBOUX

TARIF D'ABONNEMENTS
BUREAUX ET RÉDACTION :
5 Centimes
ROUBAIX : 71, Grande-Rue ; TOURCOING : 5, rue Carnot
5 Centimes
ABONNEMENTS ET ANNONCES

LES FUNÉRAILLES DES VICTIMES DU CRIME DE CROIX

HUIT PAGES 5 Centimes

LES ÉLECTIONS ALLEMANDES

La dissolution du Reichstag n'aurait en elle-même qu'une importance d'ordre secondaire si elle ne marquait une phase très nouvelle de la politique intérieure de l'Allemagne.

Si, en effet, il ne s'agissait que de l'affaire de l'Office Colonial et d'un simple refus de crédits, il conviendrait encore certes de prendre note de la répulsion du Reichstag à s'engager dans les aventures lointaines, dans la politique « mondiale » un peu superficielle de l'Empereur ; mais ce ne serait qu'un incident parlementaire auquel le Suffrage universel aurait à donner sa seule solution. En réalité, c'est tout autre chose.

La dissolution du Reichstag a une cause beaucoup plus grave : Le Centre catholique, qui, étant l'arbitre des partis, soutenait le gouvernement impérial, — passe à l'opposition... Les catholiques allemands redonnent ce qui leur furent au début de la formation du Centre, des adversaires de la politique autocratique. Voilà le grand fait qui donne aux élections une si grande importance.

Le Prince de Bülou, chancelier de l'Empire, — le manifeste que nous avons publié avant-hier en est la preuve, — ne se méprend pas sur le caractère ni sur les conditions à lui défavorables de la consultation nationale. On peut déjà affirmer que l'union ou plutôt l'entente discrète qu'il préconise entre les hobereaux conservateurs agrariens, les nationaux-libéraux et les radicaux, n'a aucune chance de succès et ne pourra pas affaiblir la force numérique des diverses fractions de l'opposition.

Voici, en effet, la disposition essentielle du règlement électoral. Si au premier tour de scrutin, aucun candidat n'a la majorité absolue, la lutte est circonscrite par la loi pour le second tour entre les deux candidats qui ont eu le plus de voix au premier tour. C'est donc pour le scrutin de ballottage que les ententes entre partis ont la plus grande importance : il se forme des alliances suivant lesquelles deux groupes s'engagent à reporter les votes de leurs électeurs sur le candidat de celui des deux alliés qui demeure légalement en ligne au second tour.

En 1903, dans 10 circonscriptions, les nationaux-libéraux ont été élus grâce aux voix du Centre. Dans neuf circonscriptions, les députés catholiques ont passé grâce aux voix nationales-libérales. Supposons que cet accord n'ait pas eu lieu, le résultat net aurait sans doute été une vingtaine de sièges de plus pour les socialistes... Or, les partis en lesquels M. de Bülou met tout son espoir sont loin d'être assez forts pour importer de haute lutte au premier tour de scrutin un nombre de sièges assurant une majorité suffisante. Les quelques sièges que les nationaux-libéraux feront peut-être perdre aux catholiques seront gagnés par les socialistes, et vice-versa. De telle sorte que l'on escompte que les « partis rouges » (socialistes et polonais) disparaîtront dans la nouvelle Assemblée de 110 à 115 voix, le Centre en conservant de 80 à 90 au moins. Le Centre restera donc l'arbitre de la situation ; si le gouvernement lui est hostile, il faudra donc recourir à une seconde dissolution du Reichstag et à un changement de personnel et de politique. Et cette hypothèse est d'autant plus vraisemblable que conservateurs et libéraux-radicaires paraissent peu disposés à s'entendre.

Ajoutons que le Centre tire un merveilleux parti du mécontentement qui s'est manifesté en Allemagne depuis quelques mois. Un de ses leaders, M. Trinborn, disait fièrement, à Cologne, l'autre jour, que son parti représentait l'indépendance du Reichstag vis-à-vis du régime impérial, et l'ordre vis-à-vis des agitateurs socialistes.

Si nous fallait, disait-il, voter sans examen les crédits qu'on nous ordonne de voter, avant d'avoir fermé le Reichstag. Nous sommes contre l'abstention, mais nous sommes aussi contre la révolution ; nous sommes pour la constitution.

Tout en luttant l'un contre l'autre, le Centre et la Social-Démocratie sont les deux seuls partis vraiment populaires, profitant de la crainte qu'on ressent partout en Allemagne, de voir de nouveaux impôts et des dépenses exagérées.

Tout fait donc pressager que M. de Bülou ne pourra plus, comme jadis le Prince de Bismarck, former une majorité autour du parti national-libéral aujourd'hui décimé et impopulaire. S'il s'allie le Centre, il sera en minorité dès le premier jour.

Au point de vue extérieur, il nous semblerait exagéré d'attacher une très grande importance à la victoire de tel ou tel parti... Là-bas, tout le monde est patriote, et l'Empereur est toujours sûr de faire la presque-unanimité autour de lui quand il s'agit d'une question nationale. Nous ne voyons pas bien à priori ce que nous aurions, par exemple, à gagner à la retraite de M. de Bülou. Bien qu'il ait paru quelquefois avoir derrière lui certaines personnalités turbulentes et des pangermanistes ambitieux, le Chancelier a donné des gages de son désir de voir la paix maintenue en Europe et, ce n'est pas un secret, il n'est point persona grata dans les cercles favorables à une perturbation continentale. — G.

et représentants de commerce de France, a eu lieu aujourd'hui à Lyon.

LES FUNÉRAILLES DES VICTIMES DU CRIME DE CROIX

Les funérailles des victimes du crime de Croix ont eu lieu au milieu d'une foule considérable et ont été l'occasion d'une touchante manifestation de sympathie.

INFORMATIONS

Le mouvement préfectoral
Paris, 4 janvier. — Aux indications que nous avons déjà données concernant le prochain mouvement préfectoral, ajoutons celles-ci : M. Taton, conseiller de préfecture de la Seine, ancien préfet des Vosges, sera nommé préfet du Loiret. M. Mejean, chef de cabinet du ministre de l'Instruction publique, sera nommé conseiller de préfecture de la Seine. Un mouvement paraîtra dans les prochains jours de la semaine prochaine.

L'ambassade de France à Vienne
Paris, 4 janvier. — Le Temps publie aujourd'hui la dépêche suivante :
« Vienne, 4 janvier. — J'apprends de très bonne source que le gouvernement français a proposé à l'agrément du gouvernement impérial pour la succession du marquis de Reversaux, M. Philippe Crozier, ministre de France à Coppenhague. »

Le retour de M. Saint-Saëns
Paris, 4 janvier. — M. Camille Saint-Saëns, venant de New-York, vient de rentrer à Paris. Sa santé est excellente. Lillustre compositeur ne fait que toucher terre à Paris. Il se propose de partir au plus tôt pour le Caire.

Les obligations des compagnies de chemin de fer
Paris, 4 janvier. — La Cour d'appel de Paris vient de décider que les Compagnies de chemins de fer devaient annuler les wagons des trains à qui ne pouvaient pas en laisser un certain nombre sur le ballast. En conséquence, elle a accordé 5.000 francs de dommages-intérêts à une dame qui avait dû descendre sur le ballast et qui, en faisant ainsi une chute, s'était brisé un doigt.

La fraude des vins
Paris, 4 janvier. — L'Agence l'Information publie la dépêche suivante :
« Béziers, 4 janvier. — M. Tessier, tenu au secret, n'a pu communiquer avec son avocat. Le retard apporté dans les poursuites a permis d'annuler plusieurs pièces compromettantes. La police ne serait même pas parvenue à découvrir le titre journal que tout négociant doit posséder. »

Chauffeurs condamnés
Le tribunal de Bayonne a condamné à 20 jours de prison et 100 francs d'amende le chauffeur de don Alphonse de Loubon, qui avait tué un paysan. Un autre chauffeur a été condamné à 2 mois de prison pour avoir tué un négociant au cours d'une collision avec sa voiture.

Les femmes coehers
Paris, 4 janvier. — Mme Dufray, qui avait été repoussée hier à l'examen oral des coehers de France, n'a pu assister aujourd'hui à l'examen pratique. Elle se représentera dans quinze jours.

Le nouveau cuirassé allemand. — Plus puissant que le « Dreadnought »
Le correspondant du Daily Mail à Berlin dit qu'après les élections, le gouvernement allemand demandera au nouveau Reichstag d'approuver une augmentation du tonnage du nouveau cuirassé qui doit être construit en 1907. Ce cuirassé, qui sera plus grand et plus puissant que le « Dreadnought », déplacera 20.000 tonnes ; il sera muni d'une machine à turbines et sera plus rapide que tous les cuirassés existants.

Le tunnel sous la Manche
Douvres, 4 janvier. — Le Board of Guardians a voté hier une résolution hostile au projet de tunnel sous la Manche afin d'obtenir le droit de se faire représenter au Parlement pendant la discussion de ce projet. La corporation de Douvres suivra la même tactique.

Le parlementarisme en Perse
Téhéran, 4 janvier. — L'Assemblée nationale a siégé officiellement pour la première fois aujourd'hui à trois heures. Elle a décidé de faire une énergique propagande pour procurer un appui financier au gouvernement.

Le ministre des Finances
Le ministre des Finances, M. Combes, a présenté la réduction d'une déclaration qui sera faite à l'Assemblée ; celle-ci ne s'ouvrira que trois fois par semaine.

Le dévouement d'un soldat
Au cours de la discussion, un député de Chiraz a dit que, dans les circonstances actuelles, le devoir du pays était de venir financièrement en aide au gouvernement en s'en remettant à la fortune pour le remboursement du capital et le paiement des intérêts.

Le projet portugais
Tanger, 4 janvier. — On confirme que Guebba s'est décidé à se porter en avant et que la mehalla a levé son camp ; elle est divisée en deux parties : le gros groupe marche sur Zinat et quelques centaines d'hommes sur Arzila. Des nouvelles provenant d'Arzila disent que la ville n'opposera aucune résistance et ouvrira ses portes à la mehalla, malgré les quelques meneurs raisouillistes de la ville.

Les protégés portugais
Tanger, 4 janvier. — Contrairement à ce que prétendent certaines informations, le protégé portugais Si Arrar, capturé avec plusieurs personnes de sa famille par Raisouli n'a pas été décapité. Il est toujours prisonnier à Zinat ; il a été blessé en résistant à ses agresseurs.

L'attaque retardée
La « Liberté » publie dans sa deuxième édition, la dépêche suivante :
« Tanger, 4 janvier, 10 heures matin. — Dans la matinée, le bruit a couru à Tanger qu'une première rencontre avait eu lieu avec les partisans de Raisouli et qu'elle avait été fatale pour la mehalla de Si Guebba. »

Le voyage d'études du général Picquart
Madrid, 4 janvier. — Par ordre du ministre de la guerre, les officiers devant former les cadres de la police marocaine se concentreront à Madrid le 7 janvier, à la disposition de l'état-major central.

Le Congrès des Voyageurs de Commerce
Lyon, 4 janvier. — Le Congrès national des voyageurs et représentants de commerce de France, dont la séance d'ouverture, a lieu cet après-midi, a procédé, ce matin, à la vérification des pouvoirs des délégués.

Les élections en Pologne
Posen, 4 janvier. — La direction de la police vient de décider que l'emploi de la langue polonaise est interdit dans les réunions électorales, sous prétexte que les commissaires de police allemands ne peuvent pas suivre les débats.

Le scandale d'Hanoï
Hanoï, 4 janvier. — La décision du gouvernement de l'Indo-Chine, prescrivant de surcharger un certain nombre de timbres, fut, on se le rappelle, l'occasion d'un commerce fructueux pour quelques habiles. Les journaux d'Indo-Chine donnent à ce sujet quelques détails curieux : l'émission clandestine put être faite grâce à la retenue illégale, au service des travaux publics, par un fonctionnaire, des modèles gravés sur pierre. Les timbres qui furent mis ainsi en circulation représentent une valeur de deux cent mille francs. Les coupables formaient une association bien organisée et comptant de nombreuses personnalités en vue d'Hanoï ; une lettre interceptée, qu'ils adressaient à un philatéliste français, les dénonça.

LES TROUBLES DE RUSSIE

L'ASSASSINAT du Préfet de Saint-Petersbourg
Récit d'un témoin oculaire
Saint-Petersbourg, 4 janvier. — Un témoin oculaire du meurtre du préfet de Saint-Petersbourg m'a fait le récit suivant de l'attentat :
« Nous étions environ 200 personnes en tout, invitées par le prince d'Oldenbourg lui-même, qui est le parrain de l'Institut ; personne n'était donc admis sans une carte d'invitation. »

Le service divin terminé, le prince d'Oldenbourg quitta le premier, suivi par sa femme, Eugénie, princesse Romanovskaïa ; derrière eux venait le préfet de la ville, suivi par son secrétaire particulier, M. Vaitchikoff. Tout à coup, M. Vaitchikoff sentit une main qui se glissait sous son aisselle ; il crut qu'un ami désirait lui parler.

A ce moment, le préfet était sur la troisième marche de l'église et sa tête était exactement à la hauteur du bras de son secrétaire particulier ; puis, brusquement, la détonation d'une arme à feu se répéta dans l'église. Il sembla à M. Vaitchikoff que le coup avait été tiré par la personne qui venait de lui passer la main sous le bras et que la balle avait pénétré dans le dos de la tête du préfet. Celui-ci, chancelant, s'appuya à la grille ; l'assassin tira de nouveau et le préfet fut atteint en plein abdomen. A cet instant, le prince d'Oldenbourg se retourna brusquement et saisit le meurtrier qui s'accrocha au prince désespérément ; tous deux roulèrent sur les marches de l'église ; l'aide de camp du préfet s'élança, découvrant son sabre, l'abattant violemment et foudra la tête de l'assassin.

Le meurtrier sembla appartenir à la classe instruite ; les médecins disent qu'il souffrait d'une maladie incurable et que dans tous les cas sa vie était condamnée.



LE BARON VON DER LAUNITZ
Préfet de Saint-Petersbourg

Liberté ! Neutralité ! ...

Epinal, 4 janvier. — Un pénible incident s'est produit à Val-d'Ajol.

Quatre élèves s'étant présentés à l'école portant une croix sur la poitrine, l'instituteur furieux leur donna l'ordre de faire disparaître cet emblème. Les enfants refusèrent. L'un d'eux même répondit au pédagogue : « Mon crucifix remplace celui qu'on a chassé des écoles. »

Pour se venger, l'instituteur a renvoyé les enfants chez eux. Leur exclusion doit durer un mois !

LES TIROIRS D'UN PRÉTENDANT

Du « Cri de Paris » :
« On a publié une lettre adressée par le prince Napoléon à Gabriel Syroton, elle est bien maladroite ; c'est la lettre que tout chef politique adresse à quiconque pourrait un jour servir sa cause. N'empêche qu'on s'est frotté les mains, on a souri d'aise. »

« Cependant, car il y a toujours des seulement, si, quelques jours, la fantasia venait au prince Napoléon de venir à son tour ses tiroirs et de livrer ses journaux telles lettres qui lui furent adressées en ces dernières années par le plus résolu d'entre les meneurs de foules, peut-être ce jour-là se trouverait-on, au lieu des mains, Mais ce ne seraient pas les mêmes. »

L'ANARCHIE AU MAROC

EL GUEBBAS TEMPORISE
A la poursuite de Raisouli. — La marche de la mehalla. — Ce que font les tribus. — L'acte d'Algésiras et les puissances. — Quel sera l'inspecteur de police ?

Les nouvelles du Maroc sont toujours contradictoires. L'escarmouche de Sahrain, la capture et l'exécution du protégé portugais Si Arrar, attaqués de l'avant-garde de la mehalla, l'exécution sommaire des captifs faits par les partisans de Raisouli sont tour à tour affirmés et démentis par les divers correspondants, aussi, convient-il de n'accepter que sous réserves les récits successifs qu'apportent les dépêches.

Vers Zinat et Arzila
Tanger, 4 janvier. — On confirme que Guebba s'est décidé à se porter en avant et que la mehalla a levé son camp ; elle est divisée en deux parties : le gros groupe marche sur Zinat et quelques centaines d'hommes sur Arzila. Des nouvelles provenant d'Arzila disent que la ville n'opposera aucune résistance et ouvrira ses portes à la mehalla, malgré les quelques meneurs raisouillistes de la ville.

D'autres, au contraire, assurent que Arzila, sur l'ordre de Raisouli, a muré ses portes. Aussi, le vapeur chrétien « Saïd », avec un canon Krupp et cent cinquante hommes, vient de sortir du port pour se trouver à la première heure devant Arzila, qui bombarderait si cela était nécessaire.

Six cents cavaliers entoureront la ville par terre.

Le protégé portugais
Tanger, 4 janvier. — Contrairement à ce que prétendent certaines informations, le protégé portugais Si Arrar, capturé avec plusieurs personnes de sa famille par Raisouli n'a pas été décapité. Il est toujours prisonnier à Zinat ; il a été blessé en résistant à ses agresseurs.

L'attitude des tribus
Tanger, 4 janvier. — La population est rendue un peu inquiète par le manque d'énergie de Guebba dont l'entrée en campagne a été arrêtée par le temps.

On annonce que presque toutes les tribus des montagnes voisines font leur soumission au sultan et le moment de jouer le dernier acte du drame approche rapidement.

Le Congrès des Voyageurs de Commerce
Lyon, 4 janvier. — Le Congrès national des voyageurs et représentants de commerce de France, dont la séance d'ouverture, a lieu cet après-midi, a procédé, ce matin, à la vérification des pouvoirs des délégués.

Une trentaine de villes sont représentées ; 39 associations de voyageurs ont envoyé des délégués, notamment celles de Paris, Marseille, Bordeaux, Lille, Versailles, Grenoble, Valence, Le Cateau, Orléans, Nantes, Rouen, Toulouse, Annecy, Metz, Orléans, Reims, Besançon, Tours, Alger, Clermont-Ferrand, Niort, Avignon.

Les associations de voyageurs de Barcelone, Genève et Turin sont également représentées.

ACTUALITÉ

Autour d'un Crime

L'émotion intense qu'a soulevée l'épouvantable crime de Croix, est faite évidemment de pitié pour les victimes et d'horreur pour l'atrocité de l'acte ; elle se complique aussi, il faut l'avouer, d'un vague sentiment de crainte personnelle, pénétré sans doute, mais instinctive ; chacun se demande où s'arrêtera l'audace des assassins ; l'insécurité se respire partout ; on voudrait plus de paix, plus de calme, plus de tranquillité. Or les faits sont loin de rassurer les esprits.

La criminalité s'accroît en France d'une façon effrayante ; un chiffre le démontre : de 64.000 environ en 1895, le nombre des délinquants de droit commun s'élevait à plus de 200.000 en 1900, et la progression continue. Les statistiques officielles avaient le mal dont la contagion se propage principalement chez les jeunes gens. Il serait trop long d'en rechercher les causes, mais, de l'avis de tous les hommes compétents, l'une des plus influentes est l'affaiblissement des notions et des pratiques religieuses. Il y a plus de 40 ans, un président d'assises le disait déjà dans son rapport au ministre : « Il faut, écrit-il, déplorer l'affaiblissement moral et religieux que révèle cet accroissement des crimes... Aucun de ceux qui étaient à jurer ici n'était animé de passions violentes ; la dépravation paraissait tenir chez eux uniquement au défaut de conscience. — « Dépravation et affaiblissement, — écrit de son côté M. Henri Joly, un membre de l'Institut, — amour de la jouissance facile, défaut de conscience, c'est-à-dire défaut de réflexion et refus de l'effort, nous retrouvons ces caractères à peu près partout, dans la préparation du mal aussi bien que dans l'exécution même. »

Mais le public ne s'attarde pas à ces causes auxquelles il serait possible de porter remède ; il les dédaigne, malgré leur importance et ne s'occupe que des moyens directs d'enrayer les occupations dangereuses de messieurs les malfaiteurs. Faisons comme lui, et recherchons ce que l'on devrait faire dans notre région.

Sans préjuger des découvertes que peut réserver l'instruction de l'affaire de Croix, il est permis de supposer que ce meurtre si froidement perpétré, accompli d'une façon sauvage, sans la moindre hésitation, est l'œuvre d'un professionnel, d'un délinquant d'habitude, d'un récidiviste endurci dont la main n'a point tremblé. Or la lecture quotidienne de la chronique locale nous révèle avec trop d'évidence l'existence dans notre région d'une population qui vit hors la loi, qui cherche son existence dans la débauche et dans le vol. Ces repris de justice qui délibérément refusent de se réhabiliter par le travail, rôdent sans cesse en quête d'un mauvais coup ; aujourd'hui, ils volent à la boutique d'un charcutier ou d'un boulanger ; demain, ils prendront dans un comptoir l'argent qu'ils trouveront ; un autre jour, la mendicité leur procurera les ressources nécessaires ; parfois, un vol à la tire ou à l'esbrouffe, quelque attaque nocturne savamment exécutée assurera le superflu. Les gens de cette espèce calculent et préparent avec art les coups à faire ; c'est leur métier et ils y donnent tous leurs soins.

Un cambriolage, un assassinat compliqué de vol, ne se commettent pas à la légère aussitôt qu'on en a conçu l'idée ; il faut étudier les habitudes des victimes, savoir leur genre de vie, quand elles sont seules, si elles ont de l'argent, où elles le mettent ; en un mot prendre toutes les précautions pour réussir, réaliser le maximum de gain et ne pas être pris.

Cela suppose un certain travail, effectué dans un « état » de délit. C'est pourquoi notre code, très prévoyant, avec une psychologie raffinée, a puni non seulement les actes précis qui constituent un fait dommageable, mais encore les « états préparatoires » du délit, quelque chose comme « l'occasion du délit » ; ainsi en est-il du vagabondage, de la mendicité, du port d'arme prohibé.

En outre, la loi permet de frapper d'une mesure spéciale de sauvegarde sociale, les délinquants professionnels ; je veux parler de l'interdiction de séjour, qui a remplacé une mesure plus utile, la surveillance de la haute police.

Or, d'une part, la répression du vagabondage dans nos villes est presque nulle ; elle exigeait des déploiements de police, des recherches, des enquêtes trop longues et trop difficiles ; à la campagne le gendarme arrêté le chemineau qu'il voit aller de ferme en ferme demandant l'aumône ; il n'a ni feu ni lieu. En ville, le vagabond, — au sens vrai, mais non juridique du mot, — sait toujours où coucher, mais il n'exerce en réalité aucune profession avouable, et il fait un métier invouable qui le garantit contre les risques du code.

D'autre part, l'interdiction de séjour n'est prescrite que jamais appliquée par nos tribunaux. Quand elle l'est, elle ne produit aucun effet pratique. Le ministre de l'intérieur se réserve le droit de désigner les localités interdites ; il le fait au petit bonheur, et vraiment le pourrait-il sérieusement quand il s'agit de faire un choix entre les 40.000 communes de France ? Il serait bien plus raisonnable de laisser aux tribunaux, ou plutôt à une commission spéciale établie près de la prison où le condamné a subi sa peine, le soin de spécifier, en connaissance de cause, les villes où l'individu ne pourra séjourner.

La pratique administrative a des choix curieux, Lille et la banlieue sont interdites ; mais Roubaix et Tourcoing le sont seules, et l'on n'a jamais pu obtenir que Croix et Wattrelos le soient. Il arrive donc que des communes très pacifiques, comme Ronchin, Faches-Thumesnil, Verlinghem, Lambersart, sont merveilleusement protégées... tandis que les repris de justice pourront habiter légalement à quelques mètres de nos agglomérations, y venir facilement la nuit et incognito, y faire tout ce qu'ils veulent, sans que les tribunaux aient pu aisément préparer. Pourquoi pareille différence de traitement ?... Mystère et administration.

L'organisation de la police, dans une région aussi peuplée, mériterait une attention toute particulière. Les mesures préventives s'imposent les mesures répressives, en vue de la justice sociale et de l'intimidation. Or que de faits délictueux restent impunis ! Le nombre en augmente chaque année. En 1895, on n'en trouvait que 9.000 en 1904, la statistique révèle 105.999 délits autres que les auteurs sont restés inconnus ; 6845 autres que les auteurs ont manqué contre les accusés un moment arrêtés.

Dans le seul ressort de la cour de Douai, nous trouvons en 1904, sur 41.122 plaintes, 6.783 affaires classées d'office par le parquet, parce qu'aucun indice n'existait contre un coupable ; 690 affaires